



TRAVAIL | MESURES D'ACCOMPAGNEMENT/LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES - COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Les délégué(e)s demandent des mesures immédiates pour garantir les salaires et les emplois

Assemblée des délégué(e)s de l'USS

DATE: 29. MAI 2015



La situation des salarié(e)s de Suisse s'est beaucoup dégradée depuis l'abandon du cours plancher franc-euro. Les pressions sur les salaires, les conditions de travail et les emplois se sont accentuées. Le chômage a atteint un niveau historique et va bientôt dépasser le niveau en Allemagne. C'est pourquoi ils ont adopté vendredi un train de mesures destinées à garantir les salaires et les emplois.

Il est effrayant de voir comment l'argument de la surévaluation du franc est utilisé au détriment des travailleurs et travailleuses. Cela, d'une part, par certains patrons qui améliorent de la sorte leurs bénéfices en procédant à des licenciements ou en prolongeant la durée du travail et, de l'autre, par les partis de droite représentés au gouvernement, qui ont resserré les rangs et dont les recettes – du travail non rémunéré à un programme de vaste dérégulation, en passant par la prolongation de la durée du travail et une baisse des impôts sur les entreprises -- feraient directement basculer la Suisse dans une récession.

Les délégué(e)s de l'USS ont adopté les mesures immédiates suivantes :

- La Banque nationale suisse doit, au moyen d'un cours plancher ou d'un objectif de cours, ramener le franc à un niveau acceptable.
- Le nombre de contrôles des salaires doit augmenter, en particulier dans les régions frontalières. Dans ces régions, il faut que, chaque année, un employeur sur cinq soit contrôlé. Dans les cantons de Saint-Gall et de Schaffhouse, un employeur est actuellement contrôlé une fois tous les 50 ans (part des entreprises contrôlées en 2014 : env. 2 %) !
- Le Conseil fédéral et le Parlement fédéral doivent relever rapidement de 5 000 à 30 000 francs l'amende administrative maximale infligée en cas d'infraction salariale ; cela, comme convenu lors de la « table ronde » sur le franc fort.
- En cas de sous-enchère évidente, les contrôleurs et contrôleuses doivent systématiquement et rapidement ordonner l'interruption des activités de l'entreprise. Il doit en aller de même pour les entreprises qui ne versent pas

de caution.

- Le commerce de détail, l'horticulture et la pose de revêtements de sols ont besoin d'une convention collective de travail prévoyant de bons salaires minimums et dont le champ d'application est étendu.
- En outre, la Confédération et les cantons doivent renoncer à leurs programmes d'austérité. Ils doivent compenser la baisse de leurs recettes en corrigeant leur politique de baisse des impôts. Les délégué(e) de l'USS ont aussi demandé que l'Assurance contre les risques à l'exportation puisse aussi assurer les risques de change.

Les délégué(e)s ont chargé le Secrétariat de l'USS d'élaborer d'autres revendications en vue de l'AD de novembre prochain. Seule une économie suisse connaissant des salaires décents et sûrs et le plein-emploi a de l'avenir. Ces éléments doivent garantir que les importants ponts jetés entre la Suisse et l'Union européenne avec les Accords bilatéraux ne soient pas rompus et qu'en Suisse, on verse des salaires suisses et respecte les conditions de travail suisses. Pas question d'introduire de contingents ou ces nouvelles discriminations destinées à certains groupes de travailleurs et travailleuses, dont il est question sous le nom de « préférence nationale ». Pareilles mesures dégraderaient la situation de tous les travailleurs et travailleuses de Suisse.

Les délégué(e)s ont encore décidé de s'engager vigoureusement, dans le débat sur la prévoyance vieillesse, pour le renforcement de l'AVS. Seul un 1er pilier fort peut garantir un niveau de rente suffisant aux personnes à la retraite. Pour beaucoup, les rentes des 1er et 2e piliers sont trop maigres aujourd'hui. Ici, une amélioration est nécessaire. Étant donné les problèmes auxquels le 2e pilier fait face et l'excellent rapport qualité (prestations)/prix de l'AVS, il s'agit par conséquent de renforcer le 1er pilier, ainsi que le demande l'initiative populaire AVSplus de l'USS. Tout affaiblissement de l'AVS sera sévèrement combattu. Dans une résolution, les délégué(e)s ont notamment dit non à un relèvement général de la retraite, non à la retraite à 65 ans pour les femmes, non à la suppression de la rente de veuve pour les femmes dont les enfants sont adultes, non au démantèlement de la compensation automatique du renchérissement sur les rentes AVS et non à l'abandon par la Confédération du financement de l'AVS.

Dans d'autres résolutions, les délégué(e)s ont demandé au Conseil fédéral et au Parlement fédéral de prendre leurs distances avec les scénarios d'austérité radicale concernant le personnel de la Confédération. La politique d'austérité menée par la droite va uniquement renforcer la tendance négative de l'économie provoquée par la décision concernant le franc susmentionnée. Les délégué(e)s se sont en outre prononcés pour un oui clair à la redevance radio-tv « indépendante des appareils ». Grâce à elle, la radio et la télévision de droit public et, donc, le service public dans les médias électroniques, ne verront pas leurs vivres coupés.

RENSEIGNEMENTS

- Daniel Lampart, premier secrétaire et économistes en chef de l'USS, 079 249 59 74
- Doris Bianchi, secrétaire dirigeante responsable de la politique sociale l'USS, 076 564 67 67
- Thomas Zimmermann, responsable de la communication et porte-parole de l'USS, 079 249 59 74

FICHIERS :

-  [150529_DV_Rede_Rechsteiner-def_01.pdf](#) 69 kB
-  [150529F_DL_Seule_Suisse_avec_sal_decents_emploi_a_de_l_avenir.pdf](#) 186 kB
-  [4__150529F_VGB_DV_Resolution_Halte_Diffamation_Pers_Conf_Non_au_diktat_austerite.pdf](#) 104 kB
-  [5__150529F_USS_AD_Resolution_LRTV_Oui_Loi_radio_telemvision.pdf](#) 132 kB

Commentaires

On ne peut plus laisser de commentaires pour cet article.